



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 111268

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la multiplication des missions d'intérim pour les nombreux actifs qui se voient obligés, faute de mieux, d'accepter le travail intérimaire. Ce type de contrat doit être réservé à des besoins de courte durée ayant un caractère exceptionnel ou proposé à des salariés qui demanderaient précisément à en bénéficier. Or de nombreuses entreprises mettent de très nombreux salariés dans la précarité pour engranger davantage de bénéfices. Aussi, devant de telles pratiques, elle lui demande si l'État peut tolérer qu'une entreprise multiplie les contrats à durée déterminée et le recours aux intérimaires quand elle dégage de gros bénéfices. Elle lui demande en outre quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de faire cesser ces pratiques intolérables.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111268

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6250

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)